

## Les 15 propositions de La Fabrique Ecologique

**à mettre en œuvre dès le début du quinquennat pour atteindre la neutralité carbone et stopper la destruction de la biodiversité à l'horizon 2050**

Comme le montre le dossier sur « les enjeux écologiques des prochaines échéances électorales » publié dans sa première version fin novembre 2021, La Fabrique Ecologique, fondation pluraliste de l'écologie, se mobilise pour donner toute sa place aux priorités en matière de climat et de biodiversité dans la campagne électorale.

La crise ukrainienne actuelle en montre toute l'importance. L'action climatique exige en effet, dans notre pays comme dans le reste du monde, la suppression de l'utilisation des énergies fossiles, et donc pour la France et l'Union européenne l'arrêt des importations de pétrole et de gaz. Notre dépendance actuelle à ces sources d'énergie constitue une source évidente de fragilisation politique, qu'il convient de réduire au plus vite.

Face à cette exigence, on ne peut se limiter aux évolutions des comportements, aux progrès technologiques ou à l'accroissement des financements, mais l'objectif doit être aussi la sobriété collective. Celle-ci passe par des mutations structurelles, que ce soit sur l'organisation du territoire, la nouvelle économie écologique, les emplois, le nouveau mode de consommation, la réduction des inégalités, ou encore la co-construction avec les citoyens de l'action publique en ces domaines.

Des travaux utiles se sont multipliés ces derniers temps pour fixer des horizons et des scénarios de la transition climatique et écologique, confectionnés et publiés par des organismes publics (RTE, Ademe notamment) ou des associations (Négawatt, Shift Project).

**Pour passer à l'action, il est indispensable en complément de fixer les mesures très concrètes à prendre pour se mettre sur la bonne trajectoire.**

C'est pourquoi nous mettons aujourd'hui en débat 15 propositions de **mesures concrètes, structurantes et parfois innovantes** nous donnant une chance d'atteindre la neutralité carbone et de stopper la perte de la biodiversité en 2050. Elles sont pour bon nombre d'entre elles issues des travaux effectués ces dernières années La Fabrique Ecologique.

**Ces propositions ne couvrent pas bien sûr tous les sujets** s'agissant par exemple du mix énergétique, des modes alternatifs de mobilité, des investissements à prévoir dans les secteurs économiques ou en matière européenne. **Mais elles correspondent à des questions peu ou mal traitées, et pourtant décisives** pour enclencher les dynamiques nécessaires. Elles supposent pratiquement toutes une gouvernance différente, avec une intervention des citoyens et des corps intermédiaires.

**L'important est qu'elles soient bien sûr débattues dans la campagne électorale, dans un contexte qui sera compliqué, mais aussi qu'elles soient mises en œuvre dès le début du prochain quinquennat. Leur caractère opérationnel le permet.**

Bonne lecture !

## L'emploi et le pouvoir d'achat

### **Proposition n°1 : une carte de fidélité et de solidarité écologique.**

Cette carte permettra notamment un soutien structurel du pouvoir d'achat des plus modestes, en l'orientant durablement vers les produits propres. Le système mis en place serait très simple : chaque personne peut souscrire auprès de sa banque une carte de fidélité et de solidarité écologique, permettant des rabais sur les achats de produits « propres », dont la liste et les caractéristiques sont fixées en concertation avec les professionnels ; pour les plus modestes, l'Etat abonde la carte, dans la limite d'un plafond<sup>1</sup>.

### **Proposition n°2 : un dispositif exceptionnel de sécurité écologique professionnelle, le maintien des contrats de travail pour les emplois impactés par la transition écologique pour permettre au salarié de se former pour obtenir un nouvel emploi.**

La transition écologique nécessite d'anticiper la disparition possible de certains emplois suffisamment à l'avance pour faciliter les reconversions. Pour que cela soit acceptable et accepté par les salariés concernés, il est indispensable de prévoir un dispositif exceptionnel de protection et de formation.

L'objectif doit être de mettre en place un plan de gestion des emplois et de sécurité écologique professionnelle pour les salariés, par exemple dans l'automobile, avec un maintien sur une durée suffisante du contrat de travail et des aides importantes à la reconversion.

## La nouvelle organisation du territoire

### **Proposition n°3 : un programme de retour à la nature des zones commerciales en périphérie des villes.**

Cette action est prioritaire, à la fois pour lutter contre l'artificialisation des sols et pour donner un vrai contenu à la nécessité de rapprocher les lieux de vie, de commerce et de travail. La diminution des trajets contraints, par exemple domicile-travail ou domicile-commerce, doit devenir une priorité explicite des politiques publiques.

Ceci passe par une relocalisation en zone urbaine des commerces existant dans ces zones commerciales, l'amélioration des transports en commun, et l'organisation d'un système de livraison pratique et fiable des produits lourds ou encombrants. Les contours concrets de ces actions devront être fixés dans le cadre de la planification locale de l'usage des sols et donc inclus dans des schémas de cohérence territoriales révisés (SCOT). Il s'agit aussi de se conformer à l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols fixé par la loi.

### **Proposition n°4 : la continuité des trames vertes et bleues pour la biodiversité.**

Pour la protection des dynamiques naturelles, la préservation et la renaturation des continuités écologiques est plus que jamais en question. Des espaces naturels protégés mais non connectés entre eux restent très peu favorables pour la biodiversité. L'enjeu est d'étendre les ambitions de protection aux continuités écologiques de toutes sortes (trame verte, bleue, brune, noire) et de parvenir enfin à reconstituer des corridors écologiques fonctionnels sur l'ensemble du territoire et avec les pays voisins. L'important sera de programmer les actions pour achever leur continuité d'ici fin 2027.

---

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet le dossier de LFE publié lors de la crise sanitaire : Dossier-Covid-VF.pdf (lafabriqueecologique.fr)

## La nouvelle économie écologique

### **Proposition n°5 : Une forte montée en puissance des filières de reconditionnement avec des aides de l'État au titre de l'innovation.**

Les dynamiques de reconditionnement se multiplient. Renault utilise par exemple son usine de Flins pour reconditionner des véhicules. 3 millions de téléphones portables reconditionnés ont été vendus dans notre pays en 2020. Comme le montrent les analyses de l'Ademe, le reconditionnement diminue fortement l'impact environnemental. Un téléphone portable reconditionné diminue de 77 % à 91 % son impact sur l'environnement. Ces téléphones portables sont moins chers que les neufs, ce qui est bon pour le pouvoir d'achat. Ils vont permettre de créer de nouveaux emplois sur nos territoires.

Cette dynamique a un potentiel évident pour de nombreux autres produits : deux-roues, matériel agricole, électroménager, etc. Dans le cadre de la priorité nécessaire à la « massification » des initiatives en matière d'économie circulaire, les secteurs industriels doivent fixer une stratégie en la matière avec des objectifs de vente par filière et produit. Les producteurs et les distributeurs sont bien sûr les premiers concernés, mais l'État doit accompagner financièrement ce mouvement, au même titre qu'une innovation technologique.

### **Proposition n° 6 : des monnaies complémentaires locales et écologiques pour encourager les circuits courts.**

L'objectif est de mettre en place un dispositif normalisé<sup>2</sup> de monnaies complémentaires locales et écologiques. Le développement de ces monnaies peut en effet jouer un grand rôle pour inciter aux circuits courts. Pour y parvenir, il est nécessaire d'en définir un cadre labellisé et d'inciter les collectivités locales à contribuer à leur développement par la mobilisation de différents leviers : en fournissant une garantie sur les fonds de réserve, et en permettant le paiement des services publics, des subventions, des aides sociales et des impôts locaux en ces monnaies.

### **Proposition n°7 : une généralisation du système de bonus-malus pour renforcer l'attractivité des produits « propres ».**

L'objectif est de diminuer le prix des produits « propres » et d'augmenter ceux des produits « sales ». Cette logique peut et doit être appliquée à de nombreux produits permettant un gain de pouvoir d'achat pour des produits propres. Sa mise en œuvre doit s'effectuer de manière pragmatique, notamment par une modulation de l'éco-contribution versée par les producteurs en fonction de l'empreinte écologique des produits faisant partie des filières responsabilité élargie du producteur (REP)<sup>3</sup>, soit par la fiscalité, soit par des dispositifs spécifiques.

### **Proposition n°8 : Des contrats par objectifs avec les agriculteurs, prévoyant pour chacun des grands objectifs écologiques (production de viande, surface d'agriculture bio, glyphosate, pesticides, ...) et les moyens d'y parvenir, y compris par une meilleure rémunération du travail agricole.**

Pour accélérer la transition agricole et alimentaire, l'essentiel est de fixer des objectifs précis en matière d'agriculture et d'alimentation<sup>4</sup> et, sur chacun d'entre eux, de prévoir les modalités pour les atteindre en négociation avec les parties prenantes et l'accompagnement par la puissance publique. La transition agricole, pour être réussie, a un double besoin, de transparence (savoir où on en est, quels objectifs on se fixe) et surtout de moyens permettant aux agriculteurs d'être rémunérés pour la prise en compte de ces mutations.

<sup>2</sup> Voir la note de LFE Les monnaies locales au service de la transition écologique les-monnaies-complementaires.pdf (lafabriqueecologique.fr)

<sup>3</sup> Voir les dispositions prévues par l'article 62 de la loi n°2020-15 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

<sup>4</sup> Surface de bio, calendrier d'interdiction des glyphosates, consommation de viande en quantité et qualité, réduction des pesticides, ...

## L'énergie

### **Proposition n°9 : une étape majeure de décentralisation énergétique, avec la possibilité pour les régions et les intercommunalités de fixer un complément de rémunération pour les énergies renouvelables, pouvant s'ajouter à celui de l'État.**

Il s'agit de donner aux régions et aux intercommunalités la possibilité de fixer, en addition à celui de l'État, un complément de rémunération pour les énergies renouvelables décentralisées et co-construites avec les citoyens, avec comme financement possible un supplément régional ou local des tarifs de l'énergie ou de l'électricité. La France est très en retard sur les ENR et n'arrive pas à atteindre ses objectifs. Cette situation est largement due à la centralisation du système énergétique et de ses flux financiers, documentée à plusieurs reprises par La Fabrique Ecologique<sup>5</sup>.

Pour tirer les conséquences du caractère décentralisé des ENR, les territoires doivent être davantage placés en responsabilité sur les choix énergétiques dans un modèle où production et consommation se rapprocheront, et tout en gardant bien sûr les avantages de réseaux garantissant la continuité du service et une péréquation tarifaire. Ces nouvelles dispositions permettront, pour les collectivités qui le souhaitent, d'aider davantage les projets d'énergie citoyens.

### **Proposition n°10 : deux dispositions fortes pour la suppression des passoires énergétiques : un financement public à 100 % dans le parc locatif privé, une obligation de réserve financière dans les copropriétés.**

L'important est de donner dès le début du quinquennat les signaux économiques et réglementaires pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements<sup>6</sup>. Il s'agit d'abord d'étendre et de renforcer les obligations de rénovation énergétique pour les « passoires » existant dans le parc locatif privé, assorties d'un financement à 100 % public. Un dispositif obligatoire de réserves financières à destination de travaux énergétiques pourrait par ailleurs être prévu dans les copropriétés, alimentées par les propriétaires lors de chaque transaction immobilière. Ces mesures sont indispensables pour faire avancer plus rapidement ces rénovations, au-delà du volume de financements et de la capacité du secteur du bâtiment à répondre à la demande.

## Les financements

### **Proposition n°11 : une loi de programmation des finances publiques pour la transition écologique.**

Ce texte, à faire voter au début du quinquennat, précisera sur cinq ans pour la transition écologique les dépenses, les emplois publics et les évolutions fiscales<sup>7</sup>. Il permettra ainsi de sanctuariser les évolutions dans ce domaine. De leur côté, les collectivités locales seront incitées à effectuer cet effort de programmation pour leurs propres dépenses affectées à la transition écologique.

---

<sup>5</sup> Cf. dernière note en date de LFE sur ce sujet « Pour une décentralisation énergétique proche des citoyens » decen-energie.pdf (lafabriqueecologique.fr)

<sup>6</sup> Voir les notes de LFE « Le défi de la rénovation énergétique des logements » Note-2-Rénovation-énergétique-VF.pdf (lafabriqueecologique.fr) et « Quelles priorités dans la lutte contre la précarité énergétique ? Pour des solutions durables, cohérentes avec nos engagements climatiques » précarité.pdf (lafabriqueecologique.fr)

<sup>7</sup> L'explication de cette mesure est détaillée dans un récent décryptage de Géraud Guibert : Decryptage-39-Les-finances-publiques-au-service-du-climat.pdf (lafabriqueecologique.fr)

## **Proposition n°12 : un fonds européen d'investissement et d'accompagnement de la transition écologique.**

Dans le cadre du paquet européen pour le climat, il s'agit de mettre en place un fonds exclusivement consacré à la transition écologique et doté au même niveau que celui décidé en 2020 pour le plan de relance, avec un système de vérification par les parties prenantes et les citoyens de l'utilisation des fonds correspondant à l'objectif. Le fonds de transition juste prévu actuellement est d'un montant beaucoup trop limité (17 Mds €, contre 750 Mds€ pour le plan de relance européen) et se limite à l'accompagnement social de la transition écologique et non au financement d'investissements.

### **La gouvernance**

## **Proposition n°13 : une nouvelle planification citoyenne, fixant de manière co-construite les objectifs à atteindre, la trajectoire et les premières modalités pour y parvenir.**

Il s'agit de mettre en place les moyens permettant une co-construction des solutions entre l'État, les structures intermédiaires, -patronat, syndicats, collectivités locales, et les citoyens. Ce processus s'appuiera sur une Convention citoyenne de citoyens tirés au sort et renouvelée régulièrement, avec des règles précises pour la prise en compte des propositions et une articulation avec la négociation entre les partenaires sociaux<sup>8</sup>. Le Parlement y sera également associé.

## **Proposition n° 14 : des plans d'adaptation au changement climatique « canicule », « littoral » et « inondation » avec pour horizon de la fin du siècle.**

L'adaptation est un sujet qui reste très largement ignoré<sup>9</sup>. Pourtant, comme le montre le récent rapport du GIEC, y procéder est inévitable dans les meilleurs délais. Plus on attend, plus les coûts et les difficultés de l'adaptation vont augmenter. Comme en témoignent de nombreux exemples, sensibiliser à l'adaptation contribue à accroître la prise de conscience de la nécessité de l'atténuation.

Jusqu'à présent, il existe un plan national pour l'adaptation, qui n'a pratiquement aucun impact. Des stratégies nationales existent pour la prévention du risque inondation et la gestion intégrée du trait de côte mais avec une efficacité limitée, un traitement très partiel et une absence de vraie anticipation.

C'est pourquoi il est proposé pour les principaux risques et dans les principaux territoires concernés de définir les mesures nécessaires de prévention, de protection et de gestion avec pour horizon la fin du siècle, d'examiner la manière de les mettre en œuvre et de les financer, de répertorier les dispositions aboutissant à une mal adaptation et de garantir l'égalité des citoyens devant ces nouveaux enjeux. Cette mise en place des plans d'adaptation au changement climatique « canicule », « littoral » et « inondation » devra s'effectuer en concertation avec toutes les parties prenantes et avec des citoyens tirés au sort.

## **Proposition n°15 : un grand ministère de la transition écologique, avec plusieurs ministres délégués.**

Les principaux sujets ayant peu avancé dans la dernière décennie sont ceux où le ministère de la transition écologique n'est pas directement compétent, l'agriculture, l'économie écologique et la fiscalité écologique. Le grand ministère aurait ainsi les mêmes compétences qu'aujourd'hui, additionnées à ces trois domaines. Le (la) ministre responsable serait accompagné(e) de ministres délégués sur chacun de ces sujets (énergie, transport, agriculture, logement, nouvelle économie écologique).

---

<sup>8</sup> Voir sur ce sujet la note de LFE « Quelles leçons de la Convention Citoyenne pour le Climat - Une initiative salutaire à renouveler, mais avec des modalités à redéfinir » Note-42-CCC.pdf (lafabriqueecologique.fr) et la fiche n°6 « La co-construction citoyenne » du dossier sur les enjeux écologiques des prochaines échéances électorales : DOSSIER PRESIDENTIELLES DERNIERE VERSION.pdf (lafabriqueecologique.fr)

<sup>9</sup> Voir sur ce sujet la fiche n°8 du dossier sur les enjeux écologiques des prochaines échéances électorales : DOSSIER PRESIDENTIELLES DERNIERE VERSION.pdf (lafabriqueecologique.fr)